

Compte rendu CDAS de la Haute-Garonne du 18 juin 2026

Toulouse, le 6 juillet 2026

Vous trouverez via le lien ci-dessous la déclaration liminaire de la CGT Finances :

<https://31.cgtfinancespubliques.fr/instances/le-cdas/article/declaration-liminaire-du-cdas-du-18-juin-2026>

PV du CDAS du 12/03/2026

Adopté. Concernant la note d'orientation du secrétariat général (SG) présentée en CNAS qui définit les orientations nationales et particulièrement ce qui concerne le logement, la restauration, les vacances/loisirs et les animations locales, le président du CDAS a relayé les éléments de langage du secrétariat général afin que l'action sociale soit «préservée» et que son montant ne diminue pas alors que, dans les faits, il baisse compte tenu de l'inflation.

Restauration

RIAT :

Au RIAT, des échanges ont eu lieu avec la direction. Il y a de nouveaux membres, un nouveau président a été nommé le 1^{er} juin, une nouvelle structure mise en place.

Concernant l'augmentation de tarif de 0,90 € décidée par la direction du RIAT et qui a pris effet le 1^{er} janvier dernier sans que les rationnaires n'en aient été préalablement informé·es, le président du CDAS a indiqué que l'ARIAT n'avait pas connaissance à l'époque de la nécessité d'en informer la DRFiP 31 avant son application.

Il a également opposé une fin de non recevoir définitive à la demande de la CGT lors du CDAS du 12 mars dernier soutenue par tous les représentant·es du personnel concernant l'augmentation de la subvention prenant effet rétroactivement au 2 janvier qui annulerait tous les effets de l'augmentation du prix des repas sur les mois de janvier et de février pour les agent·es ; au motif «qu'il n'est pas possible (techniquement) de reverser rétroactivement la subvention» de 0,90 € dont les agent·es ont été injustement privé·es pour les mois de janvier et de février.

Pour la CGT, cette réponse du président du CDAS est scandaleuse !

En effet, les services RH de la DRFiP 31 sont en capacité d'identifier les agent·es qui ont pris des repas au RIAT au cours des mois de janvier et de février et de connaître le nombre de repas de chacun·e lors de ces deux mois. Seule manque la volonté de la DRFiP 31 d'effectuer ces démarches.

Il n'en est évidemment pas de même lorsqu'il s'agit de recouvrer des «trop perçus» par des agent·es de quelques centaines ou milliers d'euros ou la célérité est alors de mise.

Voilà hélas encore une nouvelle preuve du manque de considération de ses agent·es par la DRFiP !

Pour le président du CDAS, le RIAT «doit faire des économies» qui profiteront aux rationnaires. Parmi les sources d'économies, il mentionne son refus de l'augmentation des salaires des agent·es du RIAT, ce que la CGT ne cautionne pas, car le travail de ces agent·es mérite un salaire qui leur permette de vivre dignement.

Il affirme être opposé par principe à toute augmentation de tarif (dont acte).

Il indique que les autres administrations (DREAL...) sont intéressées au fonctionnement du restaurant et s'y impliquent de plus en plus depuis que la DRFiP 31 n'est plus l'administration coordinatrice (remplacée par la DREAL) tout en restant présente au conseil d'administration.

La CGT ne partage pas cette analyse s'agissant des difficultés financières qui proviendraient d'un manque d'«économies» alors que le sous-financement par l'État des structures de restauration est patent.

Pour la CGT, les problèmes des structures de restauration proviennent d'un manque de moyens alloués par l'État, de la diminution des effectifs, des rémunérations comprimées des agent·es et non de prétendues dépenses excessives.

Restaurants Finances :

À la **DNSCE**, il y a une diminution régulière du nombre de rationnaires surtout extérieurs. La situation financière est correcte. Il est nécessaire de changer la chaîne du froid. Pour cela, il est prévu une réorganisation totale du restaurant.

À l'**INSEE**, le restaurant fonctionne bien grâce à l'implication remarquable de l'association du restaurant. 65 repas sont servis chaque jour en moyenne. La subvention inter-directionnelle a été augmentée mais le risque qu'elle diminue est réel. Pour augmenter la fréquentation, il est envisagé une densification du site (avec quels services ?).

À l'**ENFIP**, toutes les chambres froides seront changées cette année. Une décision concernant le remplacement de la file d'attente sera prise rapidement. La qualité des prestations a été considérablement améliorée depuis novembre dernier après le changement de cuisinier.

Place Occitane, la situation financière du restaurant est fragile. Les rationnaires ont subi deux augmentations de tarif depuis un an. Le restaurant a connu le départ d'une grosse société extérieure mais il y aurait davantage de rationnaires Finances (de la rue des Lois ?) depuis le déménagement du RIA. Cependant, il pourrait y en avoir davantage sans le refus obstiné du président du CDAS d'accorder aux agent·es de la rue des Lois un quart d'heure de crédit les jours où i.els se rendent place Occitane pour se restaurer.

Cela conduit certain·es à choisir le restaurant du CROUS (conventionné) pour sa proximité, privant le restaurant de la place Occitane de rationnaires supplémentaires et donc de recettes qui amélioreraient sa situation financière. En terme de pure gestion, cette décision est contestable et incompréhensible quand on sait qu'un rationnaire d'un restaurant Financier coûte 4,5 fois moins cher qu'un rationnaire d'un restaurant conventionné (84 €/an contre 364 €), comme c'est le cas avec le CROUS... Les vraies économies ne sont pas forcément celles décidées par l'Administration !

La CGT constate une fois de plus le décalage entre les objectifs affichés de la DRFiP 31 qui assure tout faire pour privilégier la fréquentation de ses restaurants et les mesures prises qui vont à l'encontre de la réalisation de ces objectifs. La priorité semble être de ne rien céder aux demandes (même justifiées) des agent·es... fusse au prix de la santé financière des restaurants. Sans commentaires !

À **Rangueil**, le nombre de rationnaires est en légère augmentation. La subvention a été réduite de moitié ce qui fragilise la situation financière.

La phase préparatoire au renouvellement du marché en 2027 a été lancée.

Un questionnaire a été adressé à ceux qui ne fréquentent pas le restaurant.

La salle conçue avec un plafond très bas est trop bruyante. Il y a un problème d'acoustique. Il est indispensable de financer des travaux pour atténuer le bruit car c'est le motif principal qui retient certain·es agent·es de s'y rendre pour se restaurer, l'autre motif étant la capacité limitée de la salle.

L'Administration indique souhaiter «densifier» (augmenter la fréquentation) le restaurant. Cela paraît difficile dans ces conditions. La CGT regrette que tout comme cela s'est passé avec le RIAT, l'Administration ne tienne pas toujours compte des suggestions des représentant·es du personnel.

Au **Mirail**, le contrat avec le prestataire avait été renouvelé sur la base de l'arrivée de nouveaux

convives policiers qui semble aujourd'hui compromise (le projet de convention avec le commissariat est bloqué dans les services du ministère de l'Intérieur). De plus, le commissariat de police est plus proche du restaurant de la DNSCE ce qui risque de limiter le nombre d'agent·es du commissariat intéressé·es.

Pour pallier à cette possible défection, la société Imerys a été démarchée et se dit intéressée ; les salarié·es d'Imerys pourraient être autorisé·es à s'y restaurer dès octobre prochain. À suivre.

En règle générale, les restaurants qu'ils soient financiers ou conventionnés ne sont pas exemplaires dans le respect de la Loi EGALIM. Les responsables de cette situation ne sont pas les gestionnaires mais plutôt l'État qui édicte des lois sans fournir les financements nécessaires à leur application.

Vacances

Pour beaucoup d'agent·es, les tarifs sont très (trop) élevés.

Logements

Une évaluation des besoins est effectuée par l'ASFL.

De nouvelles conventions ont été signées avec des bailleurs avec la volonté d'augmenter le nombre de logements réservés.

Des avenants à la convention ont permis de réserver 10 logements en droit unique (la délégation réserve un logement pour un·e agent·e et n'a plus de droit sur ce logement après son départ). 5 logements sont réservés aux Chalets et autant à la Cité pour 2027.

La délégation réserve des logements en droit de suite (la délégation réserve un logement pour un·e agent·e et conserve un droit sur ce logement après son départ pour le louer à un·e autre agent·e) avec Altéal sur Colomiers .

L'ASFL ne souhaite pas augmenter le nombre de convention avec les bailleurs.

Il n'y a pas suffisamment de logements proposés dans le département et particulièrement dans la métropole toulousaine, raison invoquée par l'ASFL pour justifier sa décision.

Il existe des logements temporaires mis à disposition par le SRIAS.

Pour les logements temporaires, il existe un partenariat avec ABITEL (qui accepte les animaux mais pas les enfants) et ALEZAN (qui accepte les enfants mais pas les animaux).

De plus en plus de pensionné·es sollicitent les assistant·es de services sociaux (ASS) pour des problématiques liées au logement (difficultés à se loger).

Un webinaire logement sur l'accession à la propriété a été proposé par la Délégation.

PSC

Concernant la PSC, il est difficile de contacter les retraité·es à cause des règles de la RGPD. Celles et ceux qui ont fait valoir leurs droits à la retraite doivent indiquer leur adresse mail personnelle dans SIRHIUS et/ou contacter les services sociaux avant leur radiation des cadres pour communiquer leur adresse mail personnelle et indiquer qu'ils souhaitent continuer à être informé·es des activités de l'action sociale après cessation de leur activité.

La déléguée de l'action sociale dans le département contacte les futur·es retraité·es dans ce sens.

La difficulté tient au fait que certain·es quittent le département une fois à la retraite.

La CGT conseille aux agent·es ayant effectué leur demande de mise à la retraite ou l'envisageant de contacter les services RH et la délégation de l'action sociale pour maintenir le contact avec l'action sociale une fois retraité·es.

Compte rendu d'activité (CRA) 2025

Crèches :

Les agent·es peuvent demander des places en crèche proposées par le ministère et/ou la SRIAS. Au 15/04/2026, 26 agent·es du ministère avaient déposé·es un dossier auprès de la SRIAS. 17 d'entre eux ont obtenu·e une attribution sur Toulouse. Il n'y a aucune crèche à St-Gaudens.

Il y a 12 berceaux Finances dans le département ; 4 agent·es ont déposé des dossiers auprès de la Délégation. 4 berceaux seront à nouveau disponibles au 01/09/2026 et il reste un dossier en attente.

Le coût d'un berceau du ministère est de 7 961 € par an.

L'enquête de la Délégation auprès des agent·es indique qu'i·els sont globalement satisfait·es (98 %).

Le chèque familles Finances (CFF) a toujours du succès. Il a succédé au CESU 0-6 ans et étend l'aide jusqu'aux 14 ou 17 ans de l'enfant.

Le chèque sport Finances (CSF) conçu pour inciter à la pratique du sport des enfants âgés de 12 à 17 ans révolus est moins prisé (64 bénéficiaires) tout comme les subventions interministérielles pour séjours d'enfants (SISE) dont 8 agent·es ont été bénéficiaires.

Presque toutes les prestations de parentalité sont réparties entre les crèches (49 %) et les CFF (47 %).

Logements :

87 dossiers ont été déposés en 2025 ou renouvelés.

De nouvelles conventions ont été signées avec le CSF (Crédit social des fonctionnaires) et la CDC (Caisse des dépôts et consignations).

Les logements PLUS financés par le prêt locatif à usage social correspondant aux locations HLM (habitation à loyer modéré) sont prépondérants mais il y a eu une augmentation des logements PLAI financés par le prêt locatif aidé d'intégration attribués aux locataires en situation de grande précarité dont la part est passée de 10 à 37 % entre 2021 et 2025, signe de la paupérisation croissante des agent·es du Ministère.

La préfecture envisage de recenser le parc disponible des logements des fonctionnaires afin de réserver en priorité les logements pour certaines catégories de fonctionnaires.

Il est indiqué qu'un·e actif·ve devait quitter son logement une fois retraité·e, ce que la CGT trouve scandaleux et dénonce. En effet, cela revient à faire subir aux retraité·es une double peine : en plus de la diminution de leur revenu aussitôt à la retraite, ils doivent vivre avec la menace de devoir quitter leur logement alors que leur situation de retraité·e et leur âge rendent difficile l'accès à un logement dans le parc privé.

La situation du logement pour les agent·es du Ministère dans le département est aujourd'hui critique et disposer d'un logement dans ces conditions relève presque du privilège alors que cela devrait aller de soi et être un droit.

Les causes de cette situation sont le gel des rémunérations mais également le désengagement de l'État qui ne remplit plus ses obligations de mise à disposition à ses agent·es de logements pour leur permettre de se loger dans des conditions dignes à un loyer abordable.

La CGT dénonce ce fait depuis des années et trouve insupportable que le Ministère et l'État ne déploient pas davantage de moyens pour remédier à cette situation.

Vacances :

127 enfants d'agent·es du département sont partis en séjour en 2025. Les retours d'enquête indiquent une satisfaction des bénéficiaires et de leur famille.

Activités 2026 :

Le budget pour les activités (CAL) est de 93 077 € en 2026.

Week-end port aventura/ Barcelone : prévu fin octobre pour Halloween :

224 personnes correspondant à 65 familles s'étaient pré-inscrites.

110 personnes ont été retenues : parmi elles, toutes celles de la 1ère tranche (22) et de la 2ème (41) qui n'avaient pas participé au séjour au Futuroscope l'année dernière mais également 21 de la 3ème tranche, 12 de la 4ème tranche et 9 de la 5ème tranche retenues après tirage au sort en écartant celles qui avaient participé au séjour au Futuroscope.

Concernant cette sortie, la CGT a été la seule à refuser et combattre l'augmentation de la participation des agent-es de la 1ère tranche fiscale de 30 € à 40 € (appartient à cette tranche une famille de quatre personnes composée d'un couple et de deux enfants dont les ressources sont inférieures à 2 000 € par mois). La CGT dénoncera et combattra sans relâche toute volonté d'exiger des agent-es dont les conditions de vie sont les plus difficiles une participation plus importante qui conduit de fait à les exclure et à gentrifier l'action sociale dans le département.

Le prestataire souhaite appliquer une «clause carburant» qui ne figurait pas dans le devis. À suivre.

L'arbre de Noël aura lieu le 9 décembre à La Cépière.

Vos représentant-es CGT Finances

Henri Cathala (DRFiP), Évelyne Mazières (DRDDI), Antoine Duthilleul (DGDDI), Véronique Calmels (experte retraitée)

Prochain CDAS le 16 octobre 2026